



Observatoire Régional des Trafics Routiers

Respect des limitations de vitesse
sur le réseau routier national
en 2004 et 2005



Méthode

L'objet de l'étude

La démarche vise à produire un état des lieux régional concernant le comportement des usagers en matière de respect des vitesses sur le réseau routier national en 2004 et 2005.



photo: ORSR Midi-Pyrénées

Une cinquantaine de sites observés

Les données ont été recueillies par les Directions Départementales de l'Équipement à partir de l'exploitation des stations SIREDO, sur le réseau routier national. Sur les 8 départements de la région, une dizaine d'itinéraires dont la RN 21 et la liaison Toulouse A75 (cf. page 5 et 6) sont concernés.

La mesure des vitesses

Les données mensuelles ont été collectées automatiquement en 2004 et 2005. Les véhicules ont été regroupés en classes de vitesse (0-50 km/h, 50-70, 70-90, 90-110, 110-130, 130-150, 150-170, 170-255). Les informations disponibles ne permettent pas d'établir de manière fiable la vitesse moyenne du flux observé.

Contexte

Dans le domaine de l'accidentologie routière, la connaissance du comportement des usagers de la route est essentielle pour pouvoir mettre en œuvre une politique locale adaptée et réactive.

En matière de respect de la réglementation et en particulier des limitations de vitesse, les années 2004 et 2005 ont été riches en actions nationales et locales.

- **sensibilisation**: campagne de communication relative au respect des vitesses en agglomération, ou aux distances de freinage.

- **contrôle**: mise en place de la politique de contrôle-sanction automatique.

- **réglementation**: renforcement de la loi en terme de sanctions et infractions.

- **aménagements routiers**: traitement des entrées et des traversées d'agglomération pour une meilleure lisibilité des voies.

- **démarches qualité** sur les infrastructures: action sur la pertinence de la signalisation, avec le site internet www.ditesleauministre.fr.



photo: DRE Midi-Pyrénées - J. Nivet

Synthèse



photo: DRE Midi-Pyrénées - J. Nivet

Cette première analyse régionale confirme les tendances ressenties localement avec :

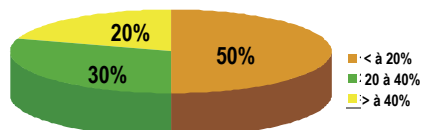
- une **baisse globale** des taux d'infractions sur la majorité des sites observés.
- et une confirmation de l'**effet radar ou Contrôle Sanction Automatique (CSA)** relevé au niveau national.

Cette étude a permis également de soulever trois problématiques :

- l'**influence de l'infrastructure** sur le comportement des usagers, et en particulier le fait que le confort routier n'incite pas au respect des vitesses maximales réglementaires.
- le **comportement routier** souvent plus dicté par l'analyse individuelle de la situation que par le respect de la règle.
- un **faible respect sur certaines « déviations d'agglomération »**.

Une baisse globale des taux d'infraction

répartition des sites en fonction du taux



Observée sur l'ensemble de Midi-Pyrénées, cette tendance générale est variable selon les départements. Dans l'Aveyron, la baisse moyenne est de l'ordre de 3 % (hors CSA), tandis que dans le Gers, elle est comprise entre - 5 à - 17% sur la RN 21; - 4 à - 12% sur la RN 124.

Un effet confirmé mais limité des radars fixes

Il ressort du bilan mené en 2006 par l'Observatoire National Interministériel à la Sécurité Routière (l'ONISR) sur l'impact du contrôle sanction automatique (CSA) sur la sécurité routière en 2003-2005 que, « globalement, on est passé de 35% de dépassement de 10 km/h au-dessus de la limitation de vitesse en 2002 à 20% en 2005. Sur la même période, les dépassements de plus de 30 km/h ont été divisés par 5. La vitesse moyenne a chuté de 5km/h ».

A l'échelon de la région Midi-Pyrénées, plusieurs stations SIREDO implantées à proximité de radars fixes ont permis de confirmer l'impact de ces dispositifs sur le comportement de l'utilisateur.

L'analyse des données 2004-2005 fait ressortir des chutes significatives et immédiates du taux d'utilisateurs en infraction, dès la mise en service des radars automatiques. Ces évolutions sont d'autant plus marquées que le taux initial d'infraction était important.

- RN 88 à Gages (Aveyron), le taux de 25% d'utilisateurs en infraction de vitesse en 2004 est passé à 6,5% en 2005.
- RN 124 à Engachies (Gers), le taux a chuté de 70 % en 2004 à 6 % au 4ème trimestre 2005.
- RN 126 à Puylaurens (Tarn), le taux a baissé de 18 % en 2004 à 3,35 % en 2005.

Ce dispositif connaît cependant quelques limites, déjà identifiées dans le rapport de l'ONISR :

- Un impact des radars plus important dans le sens de circulation contrôlé. Sur la RN 124 à Engachies, le taux d'utilisateurs en infraction est de 6% d'utilisateurs en infraction dans le sens contrôlé contre 36 % dans l'autre sens.
- Une zone d'influence limitée dans l'espace (maxi 3 km). Plus de 85% des utilisateurs sont en infraction sur la zone à 70 km/h située à proximité du radar sur la RN20 à Le Vernet* (Ariège).
- Un résidu « d'irréductibles ». Ainsi le taux d'infractions se stabilise à 6,5% sur la RN 88 à Gages.



photo: ORSR Midi-Pyrénées

Un respect de la limitation, en relation avec l'infrastructure

Une limitation respectée, si crédible au regard des contraintes de l'infrastructure

- RN 88 à Saint Cloud (Aveyron), la forte contrainte liée à la géométrie de l'infrastructure explique le faible taux d'infraction en 2004 et en 2005 (moins de 3% d'utilisateurs en infraction). La situation est similaire sur la RN 20 à Saint Pierre (Lot) avec uniquement 3,5 % d'utilisateurs en infraction en 2004 -2005.

Un respect tout relatif en cas d'incohérence entre les caractéristiques visibles et réglementaires de la voie.



photo: ORSR Midi-Pyrénées

- RN117 à Roques *, le taux d'infraction est supérieur à 55 % sur la 2x2 voies limitée à 110 km/h.
- RN 113 à Saint Rome *, la bonne visibilité expliquerait en partie le fait qu'un tiers au moins des utilisateurs sont en infraction.
- RN20, à Pins-justaret * le fort taux d'infraction (56%) s'explique par le positionnement du compteur sur une courte section de 2x2 voies située entre deux giratoires et dont la vitesse réglementaire est de 70 km/h. Sur cette section, si la vitesse réglementaire maximale était de 90 km/h, seuls 5 % des automobilistes seraient en infraction.
- A20 intermarché, le fort taux (45% d'utilisateurs en infraction en 2004; 40 % en 2005) s'explique à l'approche d'une jonction autoroutière (A20 x A62), par le passage de 110 à 90 km/h sans changement du profil en travers.

Un irrespect évident sur certains axes autoroutiers en Midi-Pyrénées.

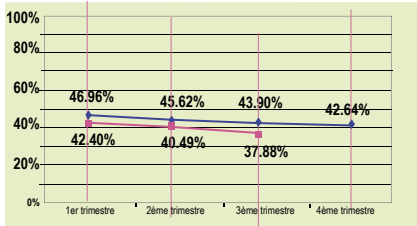
- sur l'A68 le taux a augmenté de + 1% en 2005 par rapport à 2004 et reste supérieur à 35 %. Idem sur l'A75.
- L'exploitation des données sur l'A68 conclut également à une centaine de véhicules/jour (véh/j) ayant des vitesses supérieures à 170 km/h, en 2004 et 2005 !

* RN transférées en 2006

Evolution du taux de respect des limitations de vitesse 2004-2005

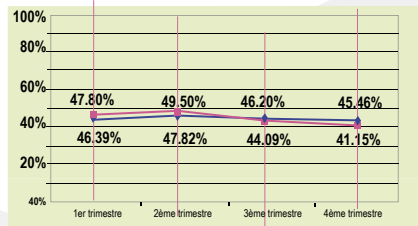
Site: A20 INTERMARCHÉ **90**

Localisation: Pr 428+340
TMJA 2005 : 37559 véh/j
Evolution/2004 : +1%
Taux d'infraction 2005 : 40%



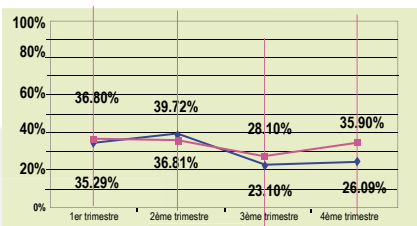
Site: RN20 Déviation de CAHORS **90**

Localisation: Pr 84+100
TMJA 2005 : 8811 véh/j
Evolution/2004 : +4,7%
Taux d'infraction 2005 : 44,85%



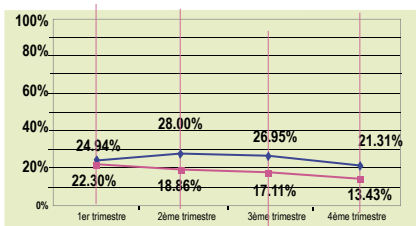
Site: RN140 FONS **90**

Localisation: Pr 27+300
TMJA 2005 : 4822 véh/j
Evolution/2004 : +0,2%
Taux d'infraction 2005 : 33,7%



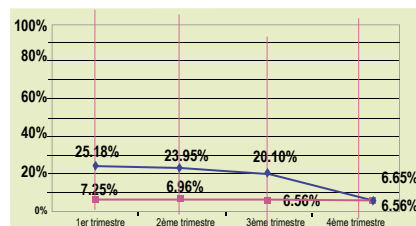
Site: RN20 FONNEUVE **90**

Localisation: Pr 32+425
TMJA 2005 : 13379 véh/j
Evolution/2004 : -2,7%
Taux d'infraction 2005 : 17,88%



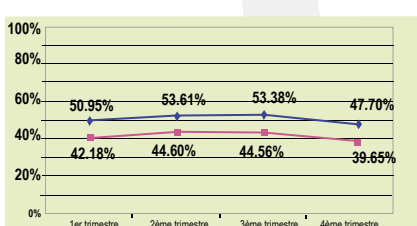
Site: RN88 GAGES **90**

Localisation: Pr 36+400
TMJA 2005 : 9959 véh/j
Evolution/2004 : +4,4%%
Taux d'infraction 2005 : 6,81%



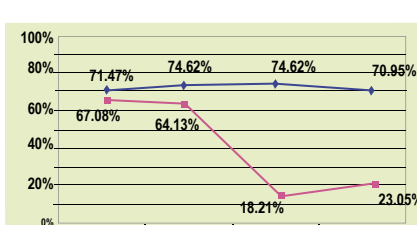
Site: RN113 ESCATALENS **90**

Localisation: Pr 17+240
TMJA 2005 : 4160 véh/j
Evolution/2004 : -2,1%
Taux d'infraction 2005: 42,8%



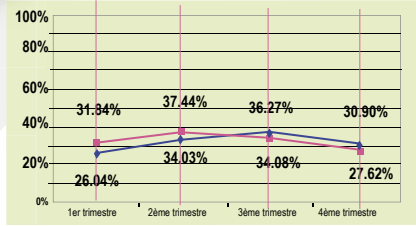
Site: RN124 ENGACHIES **90**

Localisation: Pr 53+20
TMJA 2005 : 7263 véh/j
Evolution/2004 : +3,1%
Taux d'infraction 2005 : 42,25%



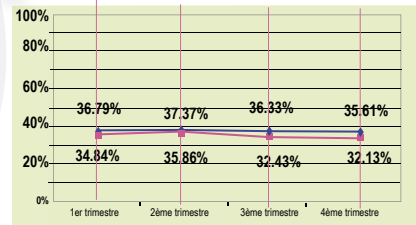
Site: A75 La CAVALERIE **130**

Localisation: Pr 238+200
TMJA 2005 : 16831 véh/j
Evolution/2004 : +22%
Taux d'infraction 2005 : 33,40%



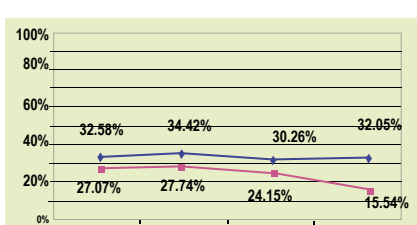
Site: RN88 NAUCELLE **90**

Localisation: Pr 84+550
TMJA 2005 : 6694 véh/j
Evolution/2004 : -1,1%
Taux d'infraction 2005 : 33,78%



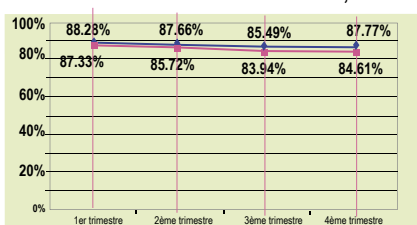
Site: RN21 LAGUIAN **90**

Localisation: Pr 89+800
TMJA 2005 : 5083 véh/j
Evolution/2004 : -2,3%
Taux d'infraction 2005 : 22,55%



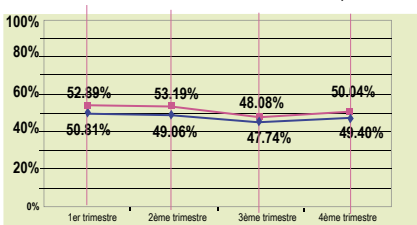
Site: RN21 MOUYSSET **50**

Localisation: Pr 21+610
TMJA 2005 : 16522 véh/j
Evolution/2004 : +0,7%
Taux d'infraction 2005 : 87,54%



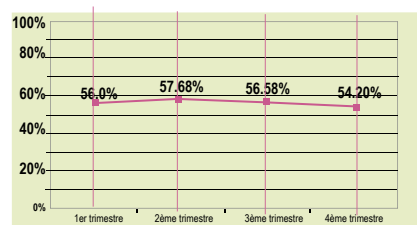
Site: RN117 CANTAUOS **90**

Localisation: Pr 6+65
TMJA 2005 : 5856 véh/j
Evolution/2004 : -2,2%
Taux d'infraction 2005 : 50,78%



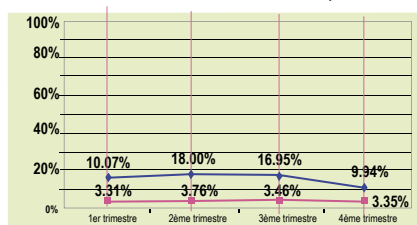
Site: RN20 PINS JUSTARETS **70**

Localisation: Pr 41+0
TMJA 2005 : 32403 véh/j
Evolution/2004 : +6,2%
Taux d'infraction 2005 : 56,12%



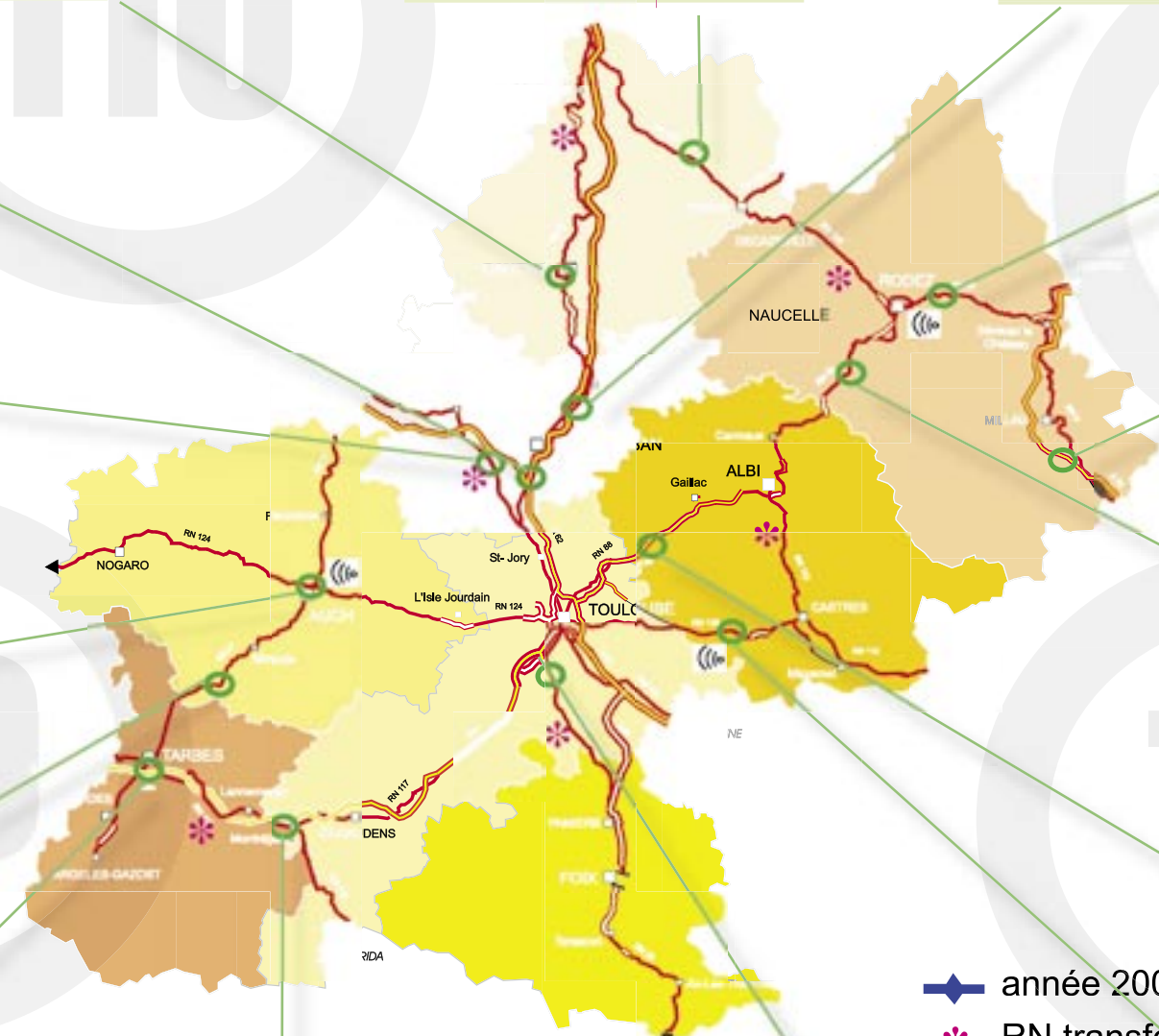
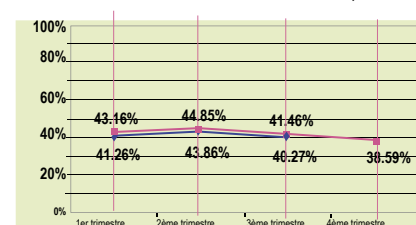
Site: RN126 PUylaurens **90**

Localisation: Pr 19+20
TMJA 2005 : 9140 véh/j
Evolution/2004 : -0,5%
Taux d'infraction 2005 : 3,47%



Site: A68 LISLE/TARN **130**

Localisation: Pr 37+365
TMJA 2005 : 18459 véh/j
Evolution/2004 : +3,70%
Taux d'infraction 2005 : 42,02%



◆ année 2004 ■ année 2005
* RN transférées en 2006

RN 21 AGEN - TARBES ou la problématique de lisibilité des voies.

L'itinéraire RN21 se caractérise par une forte proportion de sections à 2x1 voies limitées généralement à 90 km/h, plus ponctuellement à 70 voire 50 km/h. En 2005, sur cet axe, le trafic moyen journalier annuel est compris entre 5 900 (rase campagne) et 28 600 véh/j (site urbain), avec des pointes au niveau des agglomérations (Auch, Lourdes et surtout Tarbes).

Cette circulation se caractérise par une baisse globale du taux d'infraction à la vitesse, variant de 1 à 10 % entre 2004 et 2005.

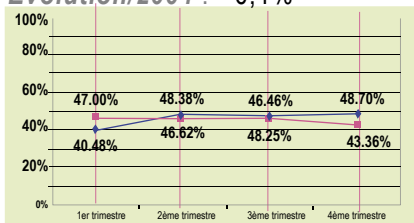
Hors agglomération, sur les longues sections droites aménagées de la RN 21, offrant souvent une très bonne visibilité, il est relevé en 2005 des taux d'infraction importants (parfois proche de 50 % comme à Escondeaux).

La situation observée dans l'agglomération tarbaïse, détaillée par la suite, est un exemple de l'écart entre le code de la route (la réglementation en terme de limitation de vitesse ...) et le code de conduite des usagers adopté lors de leurs déplacements quotidiens.

Site: ESCONDEAUX

TMJA 2005 : 6963 véh/j

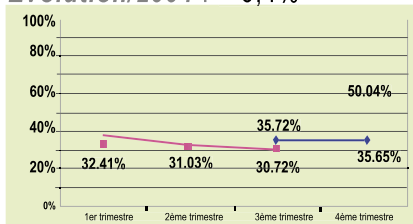
Evolution/2004 : - 0,1%



Site: ST GENY

TMJA 2005 : 6733 véh/j

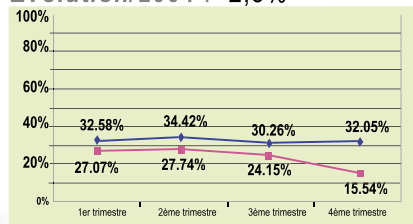
Evolution/2004 : + 0,4%



Site: LAGUIAN

TMJA 2005 : 5083 véh/j

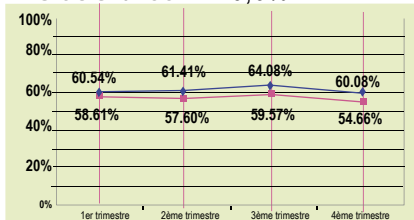
Evolution/2004 : -2,3%



Site: DEBUSSY

TMJA 2005 : 28710 véh/j

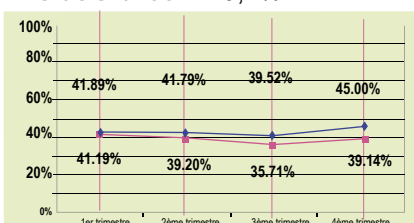
Evolution/2004 : +0,6%



Site: LOURDES SUD

TMJA 2005 : 14288 véh/j

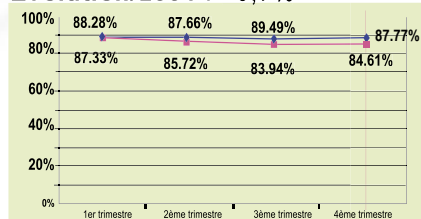
Evolution/2004 : +3,1%



Site: MOUYSSSET

TMJA 2005 : 16552 véh/j

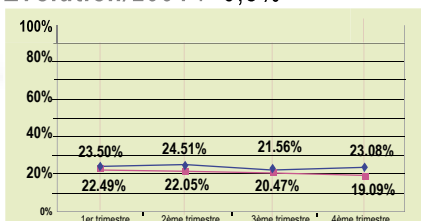
Evolution/2004 : +0,7%



Site: ADE

TMJA 2005 : 17206 véh/j

Evolution/2004 : -0,5%



Autoroute
 Voie express
 RN

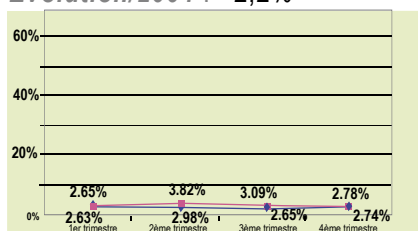


A 68 - RN88 TOULOUSE SEVERAC LE CHATEAU ou l'illustration des problématiques.

Site: ST-CLOUD

TMJA 2005 : 20900 véh/j

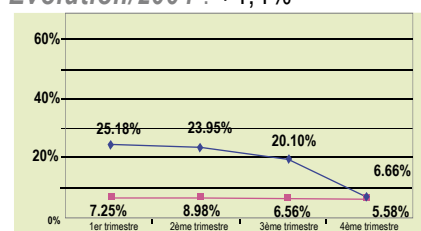
Evolution/2004 : +2,2%



Site: GAGES

TMJA 2005 : 9959 véh/j

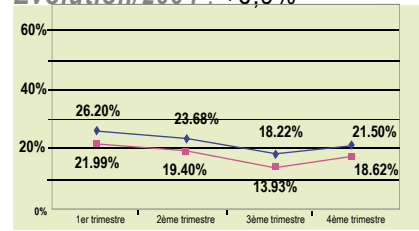
Evolution/2004 : +4,4%



Site: VARES

TMJA 2005 : 6457 véh/j

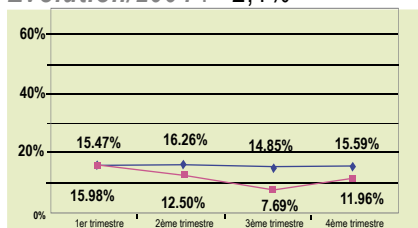
Evolution/2004 : +6,9%



Site: LE LAC

TMJA 2005 : 13979 véh/j

Evolution/2004 : +2,1%



Du périphérique toulousain à la jonction avec l'A75, l'itinéraire A68-RN88 se caractérise par une succession hétérogène de profils en travers ainsi que de limitations de vitesse. Ce parcours alterne des sections de 2x2 voies limitées à 90, 110 ou 130 km/h avec des sections de 2x1 voies limitées à 50, 70 ou 90 km/h.

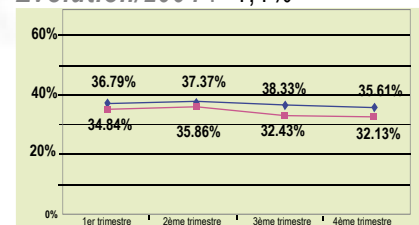
En 2005, sur cet axe, le trafic moyen journalier annuel est compris entre 6 500 et 19 000 véh/j, avec des points au niveau des agglomérations (Toulouse, Rodez, Albi) et de l'échangeur autoroutier avec l'A75. Cette circulation se caractérise par une pointe de trafic en période estivale,



Site: NAUCELLE

TMJA 2005 : 6694 véh/j

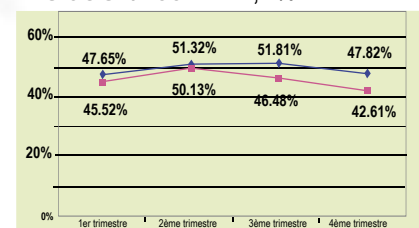
Evolution/2004 : -1,1%



Site: Rocade d'ALBI

TMJA 2005 : 35821 véh/j

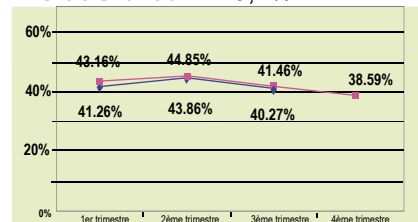
Evolution/2004 : +2,1%



Site: LISLE/TARN

TMJA 2005 : 18459 véh/j

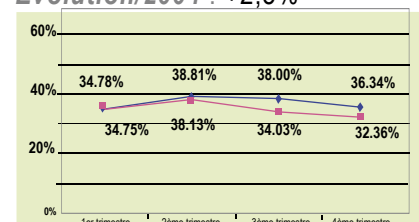
Evolution/2004 : +3,7%



Site: FLORENTIN

TMJA 2005 : 19158 véh/j

Evolution/2004 : +2,5%



TOULOUSE

Les données recueillies sur les contournements de Rodez et d'Albi sont aussi l'occasion de pointer la problématique des déviations d'agglomérations.

Sur la rocade d'Albi, en 2005, plus de 2000 véhicules circulent quotidiennement à une vitesse supérieure de 20 km/h à la vitesse maximale autorisée tandis qu'un nombre constant d'environ 120 usagers roule au delà de la vitesse réglementaire + 40 km/h.

particulièrement marquée dans l'Aveyron (avec un trafic doublé en août sur certains points du réseau).

La baisse du taux d'infraction est constatée globalement sur l'ensemble de l'itinéraire avec un effet CSA confirmé par la station SIREDO située à Gages, à proximité du radar. En 2005, la problématique de la vitesse sur le réseau autoroutier est vérifiée sur l'A68 à Florentin (19 000 véh/j) et Lisle/Tarn (18 800 véh/j). En ces deux endroits, il ressort qu'une moyenne quotidienne de respectivement 6 800 et 7 800 véhicules n'a pas respecté la limitation réglementaire de vitesse. Chaque jour, sur ces deux sites, plus d'une centaine de véhicules ont circulé à des vitesses supérieures à 170 km/h, soit au delà de la vitesse maximale autorisée + 40 km/h (situation stable par rapport à 2004).

Des points noirs demeurent

- sur la RN 20 à Montgaillard (Ariège) où la moitié des usagers est en infraction.
- sur la RN 124 à Duran (Gers) où 2/3 des usagers sont en infraction pour une limitation à 90km/h.
- sur la RN113 à Escatalens* (Tarn-et-Garonne), sur la RN 126 à Francarville* (Haute-Garonne) ou sur la RN 21 à Escondeaux (Hautes-Pyrénées) avec plus de 2 usagers sur 5 en infraction à la vitesse.
- sur la RN 88 à Naucelle (Aveyron) avec 1/3 des usagers en infraction (comme en 2004).

Quelques cas de dégradation des comportements

- sur la RN 140 à Fons et à Martel* (Lot) avec respectivement une hausse au 2nd semestre et au dernier trimestre par rapport à 2004.
- sur la RN 124 à Pujaudran, avec une augmentation de + 3 % d'infractionnistes au 2nd trimestre par rapport à 2004 (même tendance sur la RN 21 à Laguian).
- sur la RN 122 à Viazac (Lot) avec 44% d'usagers en infraction en 2005 contre 40 % en 2004.
- sur la RN 20 à Caussade* (Tarn-et-Garonne) avec une hausse du taux d'infraction au 2nd et au 3ème trimestre.

Un faible respect des limitations sur les déviations d'agglomération

- dans le Tarn, à Albi, avec au droit d'une station SIREDO située sur la RN 88 en « rocade », un taux d'usagers en infraction supérieur à 44%. Sur les 35 000 v/j en 2005, plus de 16 000 véhicules sont en infraction chaque jour, sur cette section à 2x2 voies limitée à 90km/h au droit de la station ! A noter une baisse encourageante au 2nd semestre 2005.
- dans le Lot, à Cahors*, 45 % des usagers sont en infraction en 2005, sur le contournement, soit l'équivalent de 3 800 véhicules chaque jour sur cette 3 voies, avec voie centrale affectée et limitée à 90 km/h!
- dans les Hautes-Pyrénées, la RN 21 qui contourne le centre ville de Tarbes a été traitée en boulevard urbain (2x2 voies) avec une alternance des limitations de 50/km à 70km/h. Cette infrastructure connaît en 2005 de forts taux d'infractions à Mouysset (87%) et à Debussy (58%), secteurs limités à 50 km/h. Pour une limitation à 70 km/h, le taux d'infraction à la vitesse serait respectivement de 15% et 6%.
- dans le Gers, la déviation d'Auch, constituée par une section de RN 124, connaît en 2005 de forts taux d'infraction à la vitesse (64% à Duran, 42% à Engachies), même si un effet radar se fait sentir à partir du troisième trimestre à Engachies. A noter également que la quasi totalité des usagers en infraction se situe dans la tranche 90 – 110 km/h.

* RN transférées en 2006

